



COMMISSION EUROPEENNE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Bruxelles, le 28 mars 2014

Infrastructures de transport: le vice-président Siim Kallas annonce une première tranche de 12 milliards d'euros en faveur de projets dans le secteur des transports

Le 26 mars 2014, la Commission a adopté une décision mettant une première tranche de 12 milliards d'euros à la disposition de projets du réseau transeuropéen de transport. Ce budget permettra de stimuler les projets clés des neuf corridors de réseau central et contribuera à faire progresser les objectifs de la politique des transports, tels que la réalisation de l'interopérabilité, la promotion de l'intermodalité et l'encouragement de l'innovation. Cet investissement est indispensable pour combler le fossé entre l'est et l'ouest de l'Union.

Le vice-président Siim Kallas, membre de la Commission chargé de la mobilité et des transports, a déclaré: «Je suis convaincu que cet effort financier important produira les résultats positifs escomptés en vue d'améliorer les liaisons de transport et que la valeur ajoutée engendrée par les fonds investis dans des infrastructures véritablement européennes apparaîtra de manière visible aux investisseurs, aux usagers et aux citoyens».

Le «mécanisme pour l'interconnexion en Europe» (MIE), qui régit les fonds de l'UE pour des projets d'infrastructure dans les domaines des transports, des télécommunications et de l'énergie au cours de la période 2014-2020, prévoit une enveloppe de 26 milliards d'euros pour les infrastructures de transport, dont 11,3 milliards sont affectés à des projets dans les États membres éligibles à un financement au titre du Fonds de cohésion. Le financement sera axé sur les priorités qui ont été définies dans les orientations de l'Union pour le développement du réseau transeuropéen de transport¹, et dont le détail figure dans le règlement établissant le MIE².

La Commission a adopté les premiers programmes de travail dans ce cadre: un programme de travail pluriannuel couvrant des projets de taille plus importante et de plus longue durée pour un budget total de 11 milliards d'euros et un programme de travail annuel pour 2014 concernant des projets de plus petite taille et moins complexes, pour un budget d'un milliard d'euros. Les priorités de financement fixées dans ces programmes concernent notamment:

¹ Règlement (UE) n° 1315/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013.

² Règlement (UE) n° 1316/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013.

- la construction des chaînons manquants aux frontières entre les États membres et la suppression des principaux goulets d'étranglement, notamment sur les neuf corridors du réseau central RTE-T;
- la promotion de l'interopérabilité pour surmonter les obstacles technologiques aux frontières nationales, notamment dans le secteur ferroviaire;
- le renforcement de la multimodalité afin de faciliter la continuité des chaînes de transport de voyageurs et de marchandises (y compris les services de fret), ainsi que la pleine intégration des nœuds urbains dans le réseau et en particulier dans les corridors de réseau central;
- la promotion d'approches novatrices en phase avec les futures tendances technologiques (y compris l'indispensable «communication» entre les infrastructures et les véhicules, entre le matériel et les logiciels);
- la place importante accordée à la politique et à la législation des transports de l'UE, dans des domaines tels que la politique maritime, la politique ferroviaire, l'«énergie propre pour les transports», la mobilité urbaine et les applications télématiques et de sécurité pour tous les modes de transport;
- l'ouverture de possibilités de financement pour les pays tiers, notamment pour les projets transfrontaliers et la participation aux grands projets européens tels que le programme SESAR, les services de transport intelligents, les services d'information fluviale ou les autoroutes de la mer.

Des appels à propositions de projets seront publiés sur la base de ces programmes de travail au plus tard le 1^{er} septembre 2014.

De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante (en anglais):

http://ec.europa.eu/transport/themes/infrastructure/index_en.htm

Suivez le vice-président Kallas sur [Twitter](#).

Contacts:

[Helen Kearns](#) (+32 2 298 76 38)

[Dale Kidd](#) (+32 2 295 74 61)

Pour le public: **Europe Direct** par téléphone **00 800 6 7 8 9 10 11** ou par [courrier électronique](#)